

Monsieur le président, nous nous sommes présentés devant le peuple avec un programme bien défini, contenant les points essentiels suivants: d'abord, relancer l'économie canadienne, redonner la sécurité, rétablir le prestige international du Canada, sauver la Confédération qui, aujourd'hui, est en proie à toutes sortes de tourments idéologiques.

Le discours du trône, si succinct soit-il, permet de constater que le parti libéral a la détermination de respecter les engagements solennels qu'il a pris envers le peuple.

Nous voulons relancer l'économie canadienne. Pour ce faire, dans le discours du trône, le gouvernement préconise la création d'un ministère de l'industrie. Dans cette ère de révolution technologique, où la science avance à une vitesse vertigineuse, qui entraîne comme corollaire une expansion gigantesque de l'industrie, il est primordial que le gouvernement canadien se donne un ministère de l'industrie.

Le discours du trône préconise aussi l'établissement d'un système de pension contributive. Ici, monsieur le président, nous pouvons constater qu'au Canada le parti libéral a toujours été le pionnier de la législation sociale, parce que sa philosophie est précisément fondée sur la dignité de la personne humaine. Ainsi, les allocations familiales, instituées par le parti libéral, consacraient la famille comme le fondement d'une société riche et constamment ennoblée.

Le parti libéral, conscient de la sécurité de la vieillesse, la consacrait également. C'est lui qui a donné les pensions de vieillesse.

Le parti libéral, conscient du fait qu'un peuple qui veut être riche, fort et grand, doit bénéficier d'une bonne santé, a institué l'assurance-hospitalisation.

Et toujours dans le même ordre d'idées, constamment soucieux de progresser, le parti libéral préconise aujourd'hui l'établissement d'un système de pension contributive afin d'améliorer notre système de sécurité sociale.

Monsieur le président, dans le programme du parti libéral, on propose le développement et la restauration de l'industrie agricole, et du même coup, on préconise la nomination d'un deuxième ministre de l'agriculture.

Pour ma part, à titre de représentant d'un comté rural, je ne peux faire autrement que de me réjouir de cette mesure éminemment bienfaisante qui prévoit la nomination d'un ministre de l'agriculture qui sera appelé à résoudre les problèmes si nombreux et si pressants des agriculteurs de l'Est.

Les cultivateurs du Québec ont des problèmes sérieux. Qu'il s'agisse d'abord de l'industrie laitière, de l'industrie porcine, de la mécanisation des fermes qui entraîne pour les cultivateurs des dépenses exorbitantes, et auxquels des revenus insuffisants ne peuvent apporter un réconfort adéquat.

Le ministère de l'Agriculture de l'Est aura certes de lourdes responsabilités. Il ne pourra probablement pas régler tous les problèmes qui se posent.

Clemenceau disait: «L'État a trop d'enfants pour être bon père de famille». Une chose est certaine, c'est que ce nouveau ministère pourra aider d'une façon toute particulière à résoudre les problèmes des cultivateurs de l'Est, et plus particulièrement ceux des cultivateurs du Québec.

Monsieur le président, le programme du parti libéral préconise également le rétablissement du prestige international de notre pays. Il suffit d'évoquer le nom du premier ministre et l'on a immédiatement le symbole le plus vivant et le plus flamboyant du prestige international dont jouira le Canada au cours des prochaines années.

Il suffit d'évoquer la personnalité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin)—celui-là même qui sous le régime libéral des années 1945 à 1957 a édifié tout le système de sécurité sociale—pour se rendre compte qu'il a un sens social suffisamment développé pour être un diplomate de grande valeur.

Monsieur le président, pour toutes ces raisons et tous ces motifs, c'est avec honneur et empressement que j'appuie l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Sur la motion de l'honorable M. Diefenbaker, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## QUESTION DE PRIVILÈGE

RECTIFICATION À UNE DÉCLARATION RELATIVE  
AU SERGENT-MAJOR WALTER LEJA

**L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre ne soit ajournée, puis-je poser la question de privilège afin de faire une rectification?

Contrairement à ce que m'avait dit la police de la ville de Westmount, heureusement, le sergent-major Walter Leja, n'est pas mort, bien qu'il soit sérieusement blessé, et l'on fait l'impossible pour lui sauver la vie.

(Sur la motion du très honorable M. Pearson, la séance est levée à 4 heures et demie de l'après-midi.)